Appel à projets 2018
"Pass Culture Lycéens et Apprentis"

La Région Réunion lance un appel à projet auprès des lycées et des centres de formation publics et privés de l'Académie de La Réunion pour soutenir des initiatives permettant aux lycéens et aux apprentis d'avoir **accès aux spectacles vivants hors temps scolaire.** Dans le cadre du lancement de ce nouveau dispositif, une période d'expérimentation sera menée au premier semestre 2018.

Les objectifs de cet appel à projets :

- Favoriser l'égal accès des lycéens et apprentis aux spectacles vivants tout en cultivant leur sensibilité et leur curiosité à rencontrer des œuvres ;
- Permettre aux lycéens et apprentis d'acquérir une culture artistique riche et cohérente fondée sur l'appropriation de connaissances et sur la fréquentation des œuvres ;
- Élargir et augmenter le nombre de lycéens et apprentis fréquentant les salles de spectacles ;
- Inciter les sorties en soirée entre adolescents et assurer un encadrement rassurant pour les parents ;
- Apporter une réponse concrète à deux obstacles déterminants à la sortie culturelle : le prix du billet d'entrée et les frais de transport ;
- Privilégier une sortie de qualité, préparée en amont ;
- Renforcer le partenariat salles de spectacles-lycées.

Les modalités de mise en oeuvre (phase expérimentale couvrant la période de mars à juin 2018)

Les projets présentés devront satisfaire au mieux les critères suivants:

- prioriser les lycéens et apprentis n'ayant pas une pratique de fréquentation d'une offre de spectacles vivants ;
- des sorties organisées **en soirée, hors temps scolaire**, à destination des spectacles proposés par les lieux et salles de diffusion du spectacle vivant et qui comprennent la préparation de la sortie, l'encadrement, la gestion des transports ainsi que les autorisations parentales ;
- à l'intérieur de chaque projet, il s'agit de mettre en œuvre une démarche pédagogique de qualité qui combine à la fois, l'émotion, l'acquisition de connaissances, les rencontres avec les œuvres et les structures culturelles. Ces projets peuvent s'inscrire dans le cadre du projet d'établissement ;
- une démarche de co-construction partenariale fondée sur le binôme établissement scolaire/CFA-salle et lieu de diffusion du spectacle vivant ;
- la désignation d'une personne référente au sein de l'établissement qui facilite la mise en place des projets et participe au bon déroulement de ces derniers ;
- la contribution du projet à l'amélioration du nombre de lycéens et apprentis fréquentant les salles de spectacles
- le « **Pass Culture Lycéens et apprentis** » ne remplace pas les dispositifs déjà existants et en particulier les parcours d'éducation artistique et culturelle proposés sur les temps éducatifs. Le « Pass Culture Lycéens et Apprentis » se veut être une action complémentaire et apporter une valeur ajoutée.

L'établissement travaillera avec les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant, afin de faciliter les démarches.

Les critères de sélection des candidatures :

Les projets attendus ont à répondre à un cahier des charges qui pose un cadre très précis (fiche-projet annexe à renseigner).
Son approbation par l'établissement scolaire sera demandée.

Les modalités financières :

- Aide forfaitaire de **850 euros** accordée par projet de sortie et limitée à trois projets de sortie maximum par établissement.

Dépenses retenues :

- Toutes dépenses liées au coût du billet de spectacle et au coût du transport collectif.

Pièces à fournir :

Le projet détaillé comprend :

- les effectifs : classe/niveau, le nombre de jeunes concernés, sous forme de liste ou de tableau récapitulatif ;
- le calendrier de mise en œuvre du projet ;
- un court exposé sur la démarche pédagogique et sur le choix du ou des spectacles vivants ;
- la personne référente au sein de l'établissement qui facilite la mise en place des projets et participe au bon déroulement de ces derniers ;
- Le budget prévisionnel de l'opération.

Modalités de versement :

- 80 % dès notification de l'acte d'engagement ;
- solde sur présentation du bilan de l'opération et des justificatifs correspondants.

Calendrier (à titre indicatif):

Phase expérimentale sur la deuxième partie de l'année scolaire 2017/2018 :

- Lancement de l'appel à projets : fin novembre 2017
- Réception des demandes et projets: 23 février 2018
- Sélection des projets : fin février 2018
- Notification aux établissements : au plus tard le 5 mars 2018
- Mise en œuvre : mars 2018- juin 2018
- Évaluation : juin-juillet 2018

Dépôt des candidatures :

Les candidatures sont à faire parvenir **au plus tard le 23 février 2018**
au Conseil Régional
Direction de la Culture et du Patrimoine Culturel
"Pass Culture Lycéens et Apprentis"
par mail à :
marie-angele.rabaneda@cr-reunion.fr
severine.enault@cr-reunion.fr

Contact et renseignements :
Région Réunion-
Direction de la Culture et du Patrimoine Culturel
- Marie Angèle Rabaneda
coordonnées : 02 62 92 47 40/ marie-angele.rabaneda@cr-reunion.fr
- Séverine Enault
coordonnées : 0262 92 22 76/ severine.enault@cr-reunion.fr